

Trait d'Union

Journal municipal d'actualités et d'information de la commune de Rothau



*Les libellules s'accrochent
aux entrées du village*

N° 29 – Hiver 2014

- 3 ■ Édito
Au revoir Carole
- 4 ■ Les principales décisions du
Conseil Municipal
- 5 ■ Un nouveau Centre Bourg
Un peu de civisme
- 6 ■ Recensement de la population
Inscription sur la liste électorale
- 7 ■ Une embauche récente...
- 9 ■ Le mot du garde-champêtre
- 10 ■ Dossier chasse
- 11 ■ Ouverture paysagère
et aménagement pastoral
Tri des déchets
- 13 ■ Château des Espagnols
Visite scierie Siat
- 14 ■ Fête du village
- 15 ■ Cérémonies patriotiques
Une nouvelle année,
une nouvelle formule
- 16 ■ Concours maisons fleuries et
jardins
- 17 ■ Intercommunalité:
Le 15 novembre...
Chantier Steinheil
- 22 ■ La parole à nos associations:
Actualité ABC
Fête des écoles
Marche gourmande
- 23 ■ L'appel de la Croix Rouge locale
Récré des aînés
- 24 ■ Le pont de charité
- 25 ■ Le 24 novembre 1944

- 26 ■ Le sous-préfet en visite...
- 27 ■ État civil
- 28 ■ Calendrier des fêtes



8

Zéro sur toute
la ligne,
c'est ambitieux...

Clin d'oeil sur
notre forêt:
martelage



12



18

On a vu...

TRAIT D'UNION

Mairie de Rothau
24, Grand'Rue
67 570 ROTHAU
www.rothau.fr

• Directeur de la
publication:
Marc SCHEER

• Rédactrice en chef:
Claire BECKER

• Comité de Rédaction:
Catherine FERRY, Jean-
Michel FRÈNE, Gérard HUG,
Pierre HUTT, Martine
KOENIGUER, Marine NELLAN,

Alain MULLER, Régis SIMONI,
Françoise VERET

• Photos:
Jean DUBOIS, Jean-Michel
FRENE, Jacques PARMENTIER,
Marc SCHEER

• Conception et réalisation
Mairie de Rothau

• Tirage 900 Exemplaires

ISSN 1817-857X

Durant cet été, un fait a éclipsé tous les autres et a profondément marqué l'équipe municipale : le décès de Carole Bierry. Cela a quelque chose de choquant et d'injuste : pourquoi elle ? pourquoi si jeune ? C'est bien sûr vers sa famille que vont toutes nos pensées et toute notre compassion, conscients aussi que les mots sont bien dérisoires lorsqu'un être cher vous quitte à jamais.

Au-delà de ce drame, nos préoccupations quotidiennes paraissent bien futiles mais j'aimerais revenir sur une série d'incivilités, terme souvent employé pour désigner des dégradations gratuites, sans aucun autre but que de casser et qui touchent tant des biens publics que privés. Ces actes répétitifs qui ne sont pas sans conséquences financières et qui empoisonnent la vie de personnes qui « ne roulent pas toujours sur l'or » sont inadmissibles et je me permets ici de faire appel à la vigilance de tous, en soulignant que la municipalité fera tout ce qui est raisonnablement possible pour lutter contre ce phénomène dont on se passerait bien en cette période de disette !

Petite révolution : l'intercommunalité a décidé de ne plus multiplier les cérémonies de vœux qui s'éternisaient durant tout le mois de janvier et ceci dans un but de simplification et... libre aux communes d'organiser pour leurs habitants une cérémonie. Actuellement, notre réflexion porte sur une réunion publique au cours du 1^{er} trimestre pour faire le bilan de l'année écoulée, pour présenter nos projets futurs et surtout pouvoir dialoguer avec vous.

Pour terminer sur une note plus optimiste, je voudrais me réjouir d'abord de la reprise de Steelecase par le groupe Punch : de nombreux emplois sont ainsi momentanément préservés. Autre bonne nouvelle, la sélection de notre dossier « centre-bourg » parmi 300 projets, qui devrait permettre à nos quatre communes (Schirmeck, La Broque, Barembach et Rothau) de bénéficier de crédits supplémentaires au cours des années à venir. Vous trouverez plus d'explications sur ce sujet en page 5 de ce numéro. Mais retenons d'ores et déjà que quand on travaille à plusieurs, on a plus de chances de réussir et c'est ce qui a fait l'originalité de notre démarche ; c'est bien connu, l'union fait la force !

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter d'abord une bonne lecture de Trait d'Union et surtout un joyeux Noël et une année 2015 heureuse, paisible et souriante.

Votre Maire, Marc Scheer

Au revoir Carole...

17 août 2014. Ce jour-là comme tous les autres, la vie suit sa logique au destin funeste.



Cela commence comme une journée ordinaire, même ensoleillée, puis par quelques mots péniblement prononcés à l'ouverture d'une porte et qui au final n'ont que peu d'importance, que l'on ne retiendra pas puisque sans importance au regard de l'émotion qu'ils suscitent.

Ce matin, Carole est décédée.

Souvent la première représentante d'une collectivité toujours plus complexe et parfois mal comprise, elle était pour beaucoup le visage de Rothau.

Carole était là, à vous accueillir à peine entré dans les locaux. Au téléphone, pour ses interlocuteurs, c'était

souvent la voix de la commune. De fait, la première à qui on posait une question, à qui on adressait les réclamations, la première à entendre les griefs, la première sur qui arrivait parfois un flot d'agressivité qui se déversait sur elle comme si cela avait permis de changer quoi que ce soit dans telle ou telle situation. Souriante, elle savait absorber et ne semblait pas vouloir tenir rigueur à qui que ce soit.

Carole est entrée au service de la population en 1998. D'abord en procédant à des remplacements ponctuels jusqu'en 2001 puis, de plus en plus régulièrement jusqu'à être engagée comme agent administratif stagiaire le 1^{er} juillet de cette même année. Un an plus tard, elle était titularisée. En charge notamment de l'accueil du public, elle a toujours fait preuve de dévouement et souvent de sollicitude.

La valeur d'une vie reste et la perte d'un proche est toujours douleur et incompréhension. Le seul commentaire qui vaille à cet instant, c'est bien que l'on a perdu un être cher, une amie, une personne qui, au-delà de la compagne de route, faisait partie de notre quotidien.

Cette voix s'est éteinte et il nous reste le souvenir d'une collaboratrice dévouée et d'une amitié sincère.

LES PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Juin - juillet 2014

- Raccordement de l'école élémentaire au réseau de distribution de gaz pour un montant de 6 585,55 €.
- Approbation du règlement intérieur concernant le fonctionnement du conseil municipal.
- Décision de démolir le local Mathis situé à la Renardière vu le risque d'effondrement sur la voie publique.

Septembre 2014

- Travaux d'extension du réseau d'eaux pluviales rue des Jardins pour un montant de 30 201,40 € H.T. ; une subvention est sollicitée auprès du Conseil Général du Bas-Rhin.
- Approbation de la démarche de mise en œuvre d'une association foncière pastorale au lieudit « le Mesis ».



Octobre 2014

- Création d'un emploi d'adjoint administratif contractuel pour une durée de 6 mois.
- Achat de terrains au lieudit Riancote, d'une superficie totale de 46 ares 54 pour un montant de 747,20 €.
- Mise en location du droit de chasse communale pour un montant de 6 200 € par le biais d'une convention de gré à gré avec le locataire actuel.



Novembre 2014

- Réalisation d'une étude de faisabilité concernant l'aménagement de la gare et de ses abords en partenariat avec la SNCF.
- Recrutement de 4 agents recenseurs pour la réalisation du recensement de la population en 2015.
- Reconduction de la taxe d'aménagement à partir du 1^{er} janvier 2015, sans modification.

Un nouveau Centre Bourg au sein de notre territoire !

Au début de l'été, afin de revitaliser certaines zones rurales et périurbaines, nous apprenons que l'État lance un appel à projet auprès de 300 bourgs-centres.

Le sujet est présenté en Communauté de Communes en Juillet, la candidature devant être déposée tout début septembre. Avec l'accord de l'ensemble des élus, il est décidé de faire évoluer le bourg-centre actuel, à savoir Schirmeck, vers un « rassemblement » avec La Broque, Rothau et Barembach, soit quatre communes. Durant l'été, le dossier est monté. Il est transmis à la préfecture de région Alsace qui le présélectionne. Le 23 novembre, nous apprenons que les ministres Pinel

et Lebranchu ont retenu celui-ci... avec 49 autres quand même ! C'est une très belle nouvelle car nous sommes la seule agglomération alsacienne qui reste concernée par ce projet national. C'est un signe positif pour notre vallée avec des financements supplémentaires possibles pour notre territoire. Il est en effet prévu que le gouvernement mobilise 40 millions d'euros par an en moyenne et ce, dès 2014, via le Fonds National d'Aménagement du Territoire (FNADT), les aides à la pierre et l'ANAH, qui, en complément d'autres financements, permettront à la cinquantaine de centres-bourgs sélectionnés de réaliser un projet de revitalisation en créant une offre de logements, de commerces, d'équipements et de services adaptés aux besoins des habitants, et ainsi, de limiter l'étalement urbain. Nous en saurons plus lors du prochain numéro de Trait d'Union !

Un peu de civisme

On a tous en nous quelque part ce petit côté altruiste qui fait parfois la différence entre l'homme et l'animal.

Certains le mettent souvent en pratique, comme cette dame qui a balayé toutes les feuilles mortes sur le trottoir devant sa maison et même un peu plus loin... ou comme ce monsieur qui a désherbé manuellement toute la rue qui descend vers les chalets en face de chez lui... Mais parfois cette générosité est mise de côté, reléguée au second plan, voire étouffée.

À l'approche des fêtes et surtout du froid, ravivons ensemble cette petite lumière. Prenons exemple et n'oublions pas que pour bien vivre ensemble, des gestes simples suffisent comme :

- ramasser ce qui tombe lorsque je mets mes déchets dans les conteneurs,

- balayer, déneiger et sabler le trottoir devant ma maison
- éviter les nuisances sonores et lumineuses après 22 heures
- garder dans mes poches les papiers, mouchoirs et tickets perdants de jeux... pour les jeter dans une poubelle.

Et aussi, ces petits riens qui améliorent tout simplement le quotidien. Un bonjour au voisin, un petit coup de main, un merci si cela s'impose et un sourire, un simple sourire et la vie est belle !

Sinon, on peut aussi se rappeler que ce que je jette à terre, quelqu'un doit le ramasser et plus généralement, ce que je ne fais pas, quelqu'un d'autre devra tout de même le faire

On commence quand ?

Civisme encore...

L'entreprise PICOBELLO, réalise le balayage de certaines rues les deuxièmes mercredis de chaque mois entre 6h00 et 10h00. Puisse la voirie rester libre de tout stationnement dans la Grand'Rue, la rue des jardins et celle de Schirmeck, parfois d'autres aussi... Ou alors, il faudra inscrire l'entreprise au championnat du monde de slalom et ne pas se plaindre de la propreté des rues !



Recensement de la population

Cette année, le recensement se déroulera dans notre commune. Il aura lieu du 15 janvier au 14 février 2015.

Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. Voici toutes les informations pour mieux comprendre et pour bien vous faire recenser.

Les quatre agents recenseurs qui interviendront dans la commune sont : Mesdames MASSON Sophie, METTEY Sylvie, VANDENBROUCKE Danièle, Monsieur SCHEER Matthieu.

Le recensement, c'est utile à tous :

– Des résultats du recensement de la population découlent la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies.

– Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transports sont des projets s'appuyant sur la connaissance de la population de chaque commune (âge, profession, moyen de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi, il est essentiel que chacun y participe.

Le recensement, c'est simple : pas besoin de vous déplacer...

Un agent recenseur se présentera chez vous, muni de sa carte officielle. Il vous remettra vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous le préférez, les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y résident.

– Si vous choisissez de répondre par internet, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « le recensement en ligne, c'est ici ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent vous a remise lors de son passage. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

– Sinon, remplissez lisiblement les questionnaires papier que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous y aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées. Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Pour plus d'informations, consultez le site internet : www.le-recensement-et-moi.fr.

Inscription sur la liste électorale

Pour ne pas manquer les rendez-vous électoraux prévus en 2015, élections départementales en mars et régionales en décembre, ou d'éventuelles élections partielles qui seraient organisées, vous devez être inscrit(e) sur la liste électorale de votre commune. Si vous n'êtes pas inscrit(e), vous ne pourrez pas voter.

Quand s'inscrire sur les listes électorales ?

– Si vous avez changé de domicile :

Vous devez effectuer une démarche d'inscription sur les listes électorales au plus tard le 31 décembre. Si vous avez déjà été inscrit(e) et que vous avez déménagé, il est nécessaire de vous réinscrire à la mairie de votre nouveau domicile.

La mairie de Rothau sera ouverte le 31 décembre 2014 de 9h à 12h.

– Si vous venez d'avoir 18 ans ou que vous aurez 18 ans avant l'un des scrutins organisés en 2015 :

Vous serez inscrit(e) d'office sur les listes électorales de votre commune, sous réserve toutefois que vous vous soyez fait recenser auprès de votre mairie en vue de la journée défense et citoyenneté.

Vous n'avez donc pas de démarches particulières à effectuer auprès de votre mairie de domicile. Toutefois, il est conseillé de vérifier si votre inscription a bien été enregistrée.

Une embauche récente et une nouvelle organisation administrative : rencontre avec Marine



Trait d'Union : Bonjour Marine, vous êtes entrée au service de la commune le 3 novembre, quelles sont vos premières impressions ?

Marine : Oui, cela fait déjà plus d'un mois. Ma première impression est que le temps passe très vite, je crois que le rythme est déjà pris.

J'ai déjà eu de nombreuses visites et j'ai bien compris que l'important est de répondre de manière précise aux préoccupations des uns et des autres. J'ai choisi ce métier et je suis très heureuse qu'on m'ait embauchée ici. Avec les missions qui me sont déjà confiées et celles qui le seront, je souhaite prendre toute ma part dans le fonctionnement de la Mairie. Mais il faut quand même me laisser le temps d'apprendre.

TU : Justement, vos missions sont diverses. Pouvez-vous nous rappeler en quoi elles consistent ?

Marine : Au service du public, une des tâches primordiale est de répondre et d'orienter les personnes suivant leurs demandes, notamment en matière d'état civil ou en matière d'urbanisme par exemple. Il s'agit aussi de faire le lien entre les habitants et les élus pour des sujets très divers. Dans tous les cas, j'ai des procédures à respecter ou à faire respecter. Je parlais d'urbanisme ; dans ce domaine j'ai à faire le lien entre les habitants en situation de demande, le Service Départemental de l'Architecture de l'Urbanisme et de l'Habitat qui instruit les dossiers pour le compte de la commune et les élus. Je suis aussi impatiente de m'investir dans la communication municipale par le site internet et le panneau d'information. Pour Trait d'Union, j'ai déjà commencé en collaborant à ce numéro. Il y a d'autres domaines comme le recensement de la population pour lequel je n'ai aucune notion mais une formation est prévue prochainement. Il y a aussi un aspect comptable que j'étudie actuellement, et la gestion funéraire en liaison avec le garde champêtre.

C'est très varié et j'ai encore beaucoup de choses à découvrir, notamment pour le nom des rues avec lesquelles j'ai encore un peu de mal... Par contre, j'ai participé à la mise en place de registres pour les appels ou les passages en Mairie pour nous permettre de mieux répondre aux demandes. Avec cela, on peut désormais assurer un suivi, même si l'un d'entre nous n'est pas là. L'information circule mieux.

TU : Connaissiez-vous Rothau avant de prendre votre poste ?

Marine : Oui, parce que j'ai grandi à Barembach. Je suis donc de la vallée d'autant plus qu'aujourd'hui, j'habite juste au bout, à Molsheim. Je connais un petit peu les environs et aussi le passé industriel de notre vallée et celui, plus particulier, de la commune, même si je suis jeune et que je n'ai pas connu ces entreprises en activité. Aujourd'hui, avec le chantier de déconstruction de Steinheil, je vois les choses d'un autre point de vue, plus administratif, celui de la fin d'une industrie et des conséquences que cela engendre.

TU : C'est avec plaisir que nous vous accueillons et que nous vous souhaitons de vous épanouir professionnellement, et pourquoi pas personnellement dans notre petite commune. Toute l'équipe est très heureuse de votre arrivée. La quantité de travail peut être parfois importante et les délais parfois courts, mais nous sommes certains que vous saurez en assumer pleinement la charge. Bienvenue dans l'aventure.

Marine : Merci, et avec les nouveaux horaires d'ouverture il y a des chances pour que ce soit moi qui vous accueille alors... à bientôt.

**Horaires d'ouverture de la mairie
depuis le 1^{er} novembre :**

lundi - mardi - mercredi - jeudi :

de 9 h à 12 h

vendredi : de 9 h à 12 h

et de 14 h à 17 h

samedi : de 9 h à 11 h

Zéro sur toute la ligne, c'est ambitieux...



Voici quelques années maintenant que la commune est résolument engagée dans une démarche de préservation de l'environnement.

La requalification des 5000 m² de décharge en 2012 était l'un des projets les plus importants de ces dernières années, tant sur le plan financier que par sa valeur symbolique. En effet, au moment où l'équipe municipale s'engageait en matière environnementale, une autre démarche débutait, moins visible mais sans doute plus contraignante parce qu'elle nous oblige à nous engager durablement. C'est la démarche « commune nature » dont nous vous parlions déjà dans Trait d'Union en décembre 2012.

À l'initiative de la Région Alsace et de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, la démarche « commune nature » vise un triple objectif :

- valoriser les communes alsaciennes engagées dans une démarche de réduction, voire de suppression de l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts et des voiries, et par conséquent, de préserver la qualité de la ressource "eau"
- encourager les collectivités à progresser dans leur démarche
- inciter l'ensemble des communes alsaciennes à rejoindre le dispositif

En signant cette charte régionale, Rothau a marqué son souhait de s'engager dans la démarche zéro pesticides avec comme objectif final, de ne plus utiliser de produits phytosanitaires.

Parce que les habitudes sont tenaces et que les usages de ce type de produits permettent des résultats plus rapides, il n'est pas facile de décider du jour au lendemain de s'en passer complètement. C'est pour cela que la démarche « commune nature » se décline en trois niveaux, l'objectif étant, au final, d'atteindre le niveau le plus élevé.

Pour le niveau 1, la commune devait initier une démarche de réduction, voire de suppression des produits phytosanitaires. Il a donc fallu d'abord planifier la formation des agents de manière à ce qu'ils puissent acquérir les techniques alternatives au désherbage chimique. Une réflexion s'est ensuite engagée sur un plan d'entretien des espaces verts en tenant compte du risque de ruissellement et de pollution des eaux, afin d'adapter au mieux les techniques. Dans un second temps, la commune devait veiller au respect de la réglementation en vigueur relative à l'utilisation de ces produits phytosanitaires. Pour cela, il a donc fallu les stocker dans un local répondant à des normes précises et veiller à la conformité de leur utilisation, comme par exemple le port d'équipements de protection individuelle.

Le second niveau implique une réduction de 70 % de l'utilisation des produits désherbants, conformément au plan d'entretien communal et/ou à supprimer complètement l'utilisation de ces produits sur les zones les plus à risque pour les eaux : voiries et autres zones imperméables. Là aussi, la formation des agents a dû être assurée, de même qu'une communication précise auprès de la population pour l'associer à la réussite de la démarche.

Enfin, le 3^e niveau vise à ne plus utiliser du tout de produits phytosanitaires et à s'engager à ne pas en réutiliser pendant trois années consécutives, tout en communiquant plus régulièrement auprès de la population.

Le 15 juillet dernier, Madame Rohrbacher, représentant le prestataire indépendant Certipaq mandaté par la Région Alsace et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse est venue nous rencontrer pour réaliser un audit permettant de qualifier notre niveau d'intervention. Le diagnostic établi à l'issue de cette phase d'audit a permis de situer notre niveau d'avancement bientôt symbolisé par la présence de deux libellules sur les panneaux des entrées de la commune. Nous avons donc atteint le deuxième niveau. Ce diagnostic a également permis d'identifier les points à conforter pour prétendre au niveau suivant. Chez nous, cela consisterait notamment à arrêter totalement l'usage de produits phytosanitaires. Mais aujourd'hui, cela n'est pas possible puisque leur usage perdure au cimetière. Un panonceau avec deux libellules est donc

apposé aux entrées de la commune pour faire connaître notre engagement. Ce sont les seuls dans la vallée puisqu'à ce jour, Rothau est la seule commune engagée dans ce processus.

Pour nous, le travail commence ou presque. Au-delà de l'utilisation ou non de produits phytosanitaires, il nous faut conforter le plan de désherbage communal mis en place par Georges Vogt. Ce plan est un outil qui permet de faire l'état des lieux. C'est à partir de lui que l'équipe communale, composée ici d'élus et de nos techniciens, peut proposer telle ou telle action d'amélioration. Par exemple, la question qui se pose lors d'un aménagement routier : devons nous mettre un fil d'eau (caniveau) en pavé ou en bordures lisses ? Dans le premier cas il faut s'attendre à avoir des herbes qui poussent entre les pavés, dans le second cas c'est presque impossible. Pour citer un autre exemple, indiquons que dans les semaines à venir, un test de désherbage à la vapeur sous pression sera conduit à certains endroits pour nous aider à définir si cette technique peut ou non nous être utile.

Le plan de désherbage s'articule en 3 points que l'on pourrait presque mettre en pratique à titre individuel

pour son jardin. La première étape consiste à faire le point sur l'usage des produits, la deuxième consiste à faire l'inventaire des zones ainsi traitées. La troisième est de définir les objectifs d'entretien que l'on souhaite atteindre. Peut-on laisser telle ou telle zone avec des herbes folles ? Est-ce un problème que de voir de la verdure longer nos rues ?

Maintenant l'implication de tous est nécessaire. La sensibilisation de tout à chacun est un des gages de réussite dans la durée de l'engagement pris par la municipalité en faveur de la réduction, voire de la suppression des pesticides. Car si peu à peu s'impose le fait que le désherbage n'est pas obligatoire dans tous les espaces urbains, cela nécessite d'accepter la végétation spontanée, laisser l'herbe se développer dans les allées, les pissenlits sur certaines pelouses. C'est pourquoi il est nécessaire que chacun d'entre nous s'implique et comprenne les enjeux liés à ces changements de pratiques d'entretien : enjeux de santé publique, de préservation des milieux naturels et de la biodiversité. Il est important également que tous ensemble nous nous investissions dans la démarche en la mettant en pratique à titre individuel.

Le mot du garde champêtre : la gestion funéraire

Quelques précisions à propos des concessions au cimetière. Lorsque l'une d'elles arrive à échéance, il arrive parfois que son concessionnaire ne signale pas son changement d'adresse, ou que les personnes qui ont la qualité d'ayant droit, suite au décès du concessionnaire ne signalent pas en mairie leur déménagement. Alors, à l'envoi d'avis d'échéance, certains courriers nous reviennent : n'habite pas à l'adresse indiquée. Il faut savoir que la mairie n'entame pas de recherches en dehors de la commune. Les échéances sont divulguées par affichage en mairie, aux entrées du cimetière et vers la Toussaint par des affichettes apposées sur les emplacements concernés.

Nous rappelons que, conformément à l'article 2223-15 du code général des collectivités territoriales, l'emplacement non renouvelé deux ans après échéance peut être repris de plein droit par la commune. Le dernier défunt doit cependant avoir été inhumé au moins 5 ans auparavant. Les restes éventuels sont alors déposés dans l'ossuaire et cela est consigné dans le registre prévu à cet effet.

Il est important qu'à la constitution de l'acte, les concessionnaires énumèrent précisément les ayants droit à l'inhumation et à la concession. De même, il est primordial d'écrire qui peut se porter fort pour la famille. La commune n'a pas vocation à gérer les conflits familiaux à ce sujet.

Concernant la dispersion de cendres en pleine nature, celle-ci est encadrée par la loi et n'est possible que

faisant suite à une demande écrite à Monsieur le Maire. Un registre de dispersion des cendres en pleine nature est tenu.

Les services municipaux sont à votre disposition pour répondre à toutes vos questions à ce sujet. Nous vous serions également reconnaissants de nous faire connaître toutes les informations concernant les concessions à votre nom par exemple et pour lesquelles il y aurait eu un changement récent.

Enfin, des courriers seront prochainement envoyés concernant les emplacements dans des états mal entretenus : pierres tombales couchées ou posées de côté, conifères dépassant largement les bordures, etc. pour inviter leur concessionnaire à y remédier.



Dossier chasse



Cette année 2014 marque le renouvellement du bail de chasse sur le territoire communal. Trait d'Union vous propose d'en savoir plus sur un dossier qui revient tous les 9 ans sur le dessus de la pile.

À Rothau le contrat est un contrat de gré à gré, c'est-à-dire que face à la Municipalité se trouve un groupe de chasseurs qui souhaite conclure une entente intelligente pour les deux parties.

À aucun moment dans ce dossier il ne sera question d'être pour ou contre la pratique de la chasse. Traiter ce dossier de manière administrative peut paraître réducteur mais c'est néanmoins sous cet angle que nous devons de l'aborder. Dans l'état actuel des choses, la chasse est une nécessité ! Cette affirmation n'est pas provocatrice, c'est simplement notre réalité. Sans les « prélèvements » ou les « régulations » de sangliers ou de cervidés, notre forêt ne pourrait pas se régénérer. Ceci est un fait avec lequel il faut composer.

Sur le plan technique, le dossier « chasse », c'est une recette de 6200 euros par an pour un territoire de 242 hectares dont 184 de forêt.

Le montage d'un tel dossier nécessite du temps, beaucoup de temps. Par exemple, il faut contacter chacun des propriétaires de chacune des parcelles concernées par l'emprise du lot de chasse. Ensuite, il faut obtenir une majorité de 2/3 de ces propriétaires qui doivent représenter les 2/3 de la surface concernée pour que le produit de la chasse soit versé au profit de la commune et non au profit de chacun des propriétaires au prorata de la surface possédée. Par exemple, pour un propriétaire qui posséderait 3,8 ares (c'est la moyenne de la surface possédée par propriétaire dans l'emprise du lot) le montant perçu par an serait de 9,74 euros.

Vient ensuite le temps de la constitution de la commission consultative communale de la chasse. Elle est composée d'élus, de tous les propriétaires, de représentants de la DDT Direction Départementale du Territoire, de représentants des syndicats agricoles, de

la fédération des chasseurs, du lieutenant de louveterie, de l'ONF, de l'ONNCFS et d'un représentant du fond départemental d'indemnisation des dégâts de sangliers.

Cette commission rend un avis simple sur :

- la composition et la délimitation des lots de chasse communaux ou intercommunaux
- le choix du mode de location
- l'examen des dossiers de candidature et l'agrément des candidats à la location
- l'agrément des associés chasseurs et des permissionnaires
- l'agrément des gardes-chasses
- les conditions de la cession
- la résiliation des baux de chasse
- les suites à donner dans le cas de la non-réalisation chronique des minima des plans de chasse
- les suites à donner dans le cas de la non-régulation chronique des espèces nuisibles
- les mesures à prendre lorsque les dégâts, causés par le gibier, aux exploitants agricoles et aux particuliers deviennent récurrents et préoccupants
- le suivi des orientations cynégétiques et sylvicoles définies éventuellement dans les clauses particulières
- toutes les autres questions relatives à la gestion et à l'exploitation forestière des lots de chasse, notamment les mesures d'amélioration des habitats de la faune sauvage.

C'est sur la base de cet avis qu'ensuite le Conseil Municipal délibère. Cette année, le 30 octobre, des élus ont rencontré les représentants des chasseurs pour négocier les conditions de ce nouveau bail qui prendra effet le 2 février 2015.

Sans cette négociation amiable, une procédure d'appel d'offres aurait dû être lancée. Un Trait d'Union complet ne suffirait sans doute pas à vous décrire cette procédure-là !



Ouverture paysagère et aménagement pastoral

Au fil des générations et des héritages successifs, les parcelles de terre entourant le village, à l'origine à destination agricole, sont devenues des friches avec une emprise importante sur la forêt.

À la suite de ce constat, un groupe de travail s'est créé à l'initiative de Michel MASSON, lequel est porteur du projet "ouverture pastorale".

Les terrains concernés se situent au lieu-dit du « MESIS ». Cet endroit situé à la sortie sud du village prolonge les rues du bas et haut Heydé et se positionne entre le chemin du milieu en partie haute, et en partie basse par le cimetière et les trois maisons qui bordent la route en direction de Fouday.

Cet ensemble de terrains regroupe trente propriétaires, pour une surface de six hectares. Plusieurs parcelles appartiennent à la commune.

Une première visite, le 21 mai, a permis à l'équipe de constater le développement important de la végétation.



Hormis un jardin et un ou deux prés bien entretenus, la broussaille, souvent impénétrable, côtoie des gros bois en résineux. Autour, ce n'est que friches et cabanes de jardin en ruines.

S'agissant de terrains voués autrefois à l'agriculture, cela nous a confortés dans la volonté de redonner une vie pastorale à cet endroit. Nous avons sollicité M. Jean-Sébastien LAUMOND, chargé de mission paysage environnement à la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, pour nous aider à mener à bien ce projet et à en assurer la faisabilité. Une seconde visite, plus approfondie, nous a permis de confirmer que le « MESIS » possède un bon potentiel paysager et pastoral.

La procédure consiste ensuite à inviter l'ensemble des propriétaires, mais également les habitants intéressés, à une réunion d'information. Celle-ci devrait se tenir dès l'automne prochain pour vous présenter les possibilités d'aménagements et les démarches à engager pour redonner à ce site sa vocation originelle, permettant de retrouver aux abords un cadre de vie de qualité, et de permettre aux riverains de retrouver l'ensoleillement perdu au fil du temps.

Tri des déchets

Une nouvelle organisation qui, à y regarder de plus près, pourrait bien fonctionner !

Il est vrai que dans un premier temps, lorsque la décision de limiter les apports en déchetterie a été annoncée comme limitée à 24 passages par an, nombre d'entre nous pensait que cela ne serait pas suffisant !

Rappelons que parallèlement trois points d'apports volontaires ont été mis en place sur le territoire communal.

Après quelques mois de fonctionnement et renseignements pris dans notre entourage, les choses se mettent doucement mais sûrement en place.

Si l'on considère un ménage qui produit régulièrement quelques déchets papiers, cartons, quelques bouteilles plastiques et quelques bouteilles en verre, si l'on ajoute à cela les collectes de papiers par poubelles bleues interposées et les collectes de sachets jaunes remplis de plastiques, si l'on retranche les apports de ces mêmes produits aux points d'apports volontaires, que reste-t-il ?

Il reste 24 passages en déchetterie pour apporter tout le reste. Ainsi, si en plus on considère la quantité maxi-

male d'apport limitée à 1 m³ par passage, nous comprenons alors le système.

Nous sommes nombreux à avoir mis du temps à comprendre. Maintenant, il faut voir avec le temps, mais visiblement ça fonctionne et si les habitudes sont prises, cette nouvelle organisation devrait même être efficace.

Nous souhaitons toutefois évoquer deux points directement liés à ce sujet. Le premier concerne l'information autour de cette réorganisation. Si les documents étaient bien faits sur la forme, ils manquaient néanmoins d'explications claires sur le fond. Maintenant chacun doit participer. Cela nous amène alors au deuxième point que nous voulons aborder ici. Cela demande-t-il vraiment des efforts importants que d'apporter proprement les déchets ? Est-ce si compliqué de ramasser les quelques bricoles qui tombent à côté des conteneurs ? Si nous nous y mettons tous, tout est possible. Si vous avez l'impression d'avoir déjà lu ces lignes, rassurez-vous c'est tout à fait exact, il paraît qu'un message aussi bon soit-il, doit être répété pour être entendu, et compris. Reste ensuite à ce qu'il soit mis en application. Nous comptons sur vous.

Clin d'œil sur notre forêt: martelage



Jeudi matin 8 h00, nous retrouvons sur le parking à côté du Royal l'équipe de l'ONF qui nous a invités pour participer à une séance de martelage, sur la parcelle 5a de la forêt communale.

C'est M. Francis MEISTER, responsable de l'unité territoriale Haute-Bruche, qui nous reçoit. Il est accompagné de 5 agents patrimoniaux (dans le langage courant nous disons: forestier ONF), et d'un stagiaire. Bien entendu dans l'équipe se trouve Vincent STEFFEN, qui gère notre forêt et qui est à l'initiative de cette rencontre.

Après un trajet d'environ 4 km sur des chemins forestiers, nous arrivons sur la parcelle 5a, d'une superficie de 4,76 ha. Monsieur Meister nous donne les explications nécessaires avant de passer à la mise en œuvre du martelage. « Lorsqu'une coupe de bois est décidée pour commercialisation, il faut bien entendu marquer les arbres que les bûcherons ou l'entreprise (dans le cas de coupes mécanisées) devront abattre. Cette action de martelage découle du programme d'aménagement forestier. Ce document très important, réalisé par l'ONF, règle et planifie la gestion de la forêt de Rothau pour 19 ans (2013-2032).

La désignation des arbres se fait de deux façons:

Soit à l'aide d'un marteau forestier: un côté tranchant permet d'écorcer une petite surface sur le tronc de l'arbre à couper, et l'autre côté permet d'imprimer en relief sur la partie du bois écorcée les lettres A-F, qui signifient Administration Forestière.

Soit le marquage à la peinture fluo, comme aujourd'hui. Cette méthode est de plus en plus souvent utilisée depuis une dizaine d'années maintenant car la peinture est plus lisible de loin par les bûcherons. Cette pratique

permet également de réduire la pénibilité gestuelle du marteau forestier, surtout lorsqu'il y a beaucoup d'arbres à marquer.

Chaque agent patrimonial est équipé d'un compas forestier, sorte de grand pied à coulisse permettant de mesurer précisément le diamètre de l'arbre à 1,30 m de hauteur. Un autre équipement, ayant toute son importance, est le terminal de saisie dans lequel il enregistre les caractéristiques de l'arbre qu'il va marteler. N'oublions pas la bombe, permettant de réaliser un cercle de peinture orange fluo autour du tronc, à hauteur d'homme.

Avant de commencer le martelage, les terminaux de saisies sont paramétrés par le terminal maître, celui utilisé par le chef, Francis Meister. Ensuite, chaque homme se positionne en limite de la parcelle à traiter, et s'espace de 15 à 20 mètres, de manière à ce que chaque agent travaille sur une surface optimum avec toujours en vue son voisin de gauche ou de droite.

Ensuite chaque agent avance dans sa zone de travail, en observant attentivement les conifères. Il recherche et cible les arbres qui sont tordus, ceux qui présentent des malformations, ceux qui gênent de beaux spécimens d'avenir, ou tout simplement pour donner plus d'espace ou d'ensoleillement à des feuillus remarquables. Tous les arbres repérés en fonction de ces différents paramètres sont ensuite mesurés avec le pied à coulisse. Le diamètre ainsi obtenu est enregistré en même temps que l'essence de l'arbre. Le marquage se termine alors par la peinture.

C'est seulement lorsque tout ce travail préliminaire est achevé que tous les terminaux téléchargent leurs relevés vers un terminal maître, qui peut, dans la foulée, établir la fiche de martelage de la parcelle. Celle-ci recense tous les éléments nécessaires à la commercialisation du bois, à savoir, le cubage total ainsi que les différentes déclinaisons concernant le bois d'œuvre, le bois palette et le bois de trituration. Les coûts d'exploitation sont également donnés.

La fiche de martelage, permet ensuite de réaliser l'E.P.C. (état prévisionnel des coupes pour 2015) présenté à la municipalité, pour approbation courant janvier 2015.



Château des Espagnols

Nous vous l'avions annoncé voici quelque temps, la municipalité a donc fait le choix de réhabiliter le château des Espagnols pour favoriser l'accueil et surtout le développement du périscolaire.

Ce projet, qui s'inscrit dans l'objectif de développement durable poursuivi par l'équipe communale tend à permettre d'une part des économies d'énergies importantes, mais d'autre part à améliorer le confort de cet équipement d'avenir. La première phase de ce chantier de réhabilitation consiste à rénover le rez-de-chaussée. Le cabinet COGENEST de Mulbach-sur-Bruche, maître d'œuvre du projet suit, pour le compte de la commune, le déroulement du chantier. Avant cela, ce même cabinet avait réalisé un diagnostic énergétique visant à permettre à vos élus de choisir au mieux le type de rénovation à engager.

Dans les travaux prévus, nous trouvons d'une part des travaux de gros œuvre comme le remplacement des fenêtres, des portes, l'isolation par l'intérieur, la mise en place d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite, et surtout la reprise totale de la toiture avec isolation des combles. Quand cette première phase sera bien avancée, il sera alors possible d'intervenir sur l'installation électrique à revoir totalement, sur l'installation sanitaire à modifier complètement et ce, pour répondre aux normes actuelles mais surtout pour assurer un confort optimal aux utilisateurs des locaux. Des travaux de finitions de revêtements des sols et de peinture viendront compléter la rénovation. Dans cette liste nous n'avons pas encore évoqué l'un des points essentiels de ce chantier : la rénovation du système de chauffage. Le choix s'est porté sur l'installation d'une chaudière à pellets. Ces travaux spécifiques ont débuté mi septembre par la démolition d'un mur du bâtiment.

Démolir pour mieux reconstruire ? Il fallait assurer l'approvisionnement du chantier et notamment permettre de rentrer dans la cave l'impressionnante chaudière. Cela fût fait et début octobre, l'entreprise Bruderlin de La Broque et un petit peu de Rothau, a procédé à l'installation, au raccordement et à la mise en route de l'équipement. Celui-ci mérite quelques réglages, comme sur toute nouvelle installation. Notons au passage que c'est l'équipe technique et plus particulièrement Michel Conedera qui a réalisé le silo de 12 m³ nécessaire à l'approvisionnement du brûleur en combustible.

Ce local est actuellement occupé par le périscolaire mais aussi par la PMI (Protection Maternelle et Infantile) dont les professionnels assurent notamment, des consultations de nourrissons, des consultations pré et postnatales, des bilans de santé en école maternelle, des consultations de puériculture et des réunions d'informations publiques. Par ailleurs, acteurs de la politique de prévention mise en œuvre par le Conseil Général qui vise à améliorer l'état de santé de la population et à réduire les risques de maladie et d'accident, les services de la PMI sont un outil supplémentaire permettant à chacun d'avoir les moyens de protéger et d'améliorer sa propre santé et celle de ses enfants.

Qui dit rénovation du rez-de-chaussée, ne dit pas reste du bâtiment, et pour cause ! L'usage à faire des étages est toujours en cours de réflexion. Des pistes existent et des options sont mêmes à l'étude mais pour le moment, rien de définitif. Quelles que soient les destinations futures, des investissements complémentaires et certainement conséquents seront à prévoir.

Un beau projet qui bénéficie à cet instant de 80 % de subventions et qui ne pèse donc que pour 20 % sur le budget communal, soit 56 000 euros sur un total avoisinant les 300 000.

Visite scierie Siat

L'équipe municipale est toujours à l'affût d'opportunités qui permettent de disposer des meilleures informations.

C'est ainsi que le vendredi 10 octobre, deux membres du conseil ont été conviés à une soirée d'information sur le chauffage aux pellets de bois à la scierie Siat et Braun d'Urmatt. Si l'équipe est convaincue de la pertinence de ce mode de chauffage, les opportunités d'échange, avec les industriels, les fabricants de chaudières, les producteurs de pellets et les autres représentants des collectivités qui ont déjà mis en œuvre ce type d'équipement, restent rares.

Après les habituels discours d'accueil, les frères Siat, hôtes d'un soir, ont exposé leurs méthodes de fabrication. Des exemples concrets de mise en œuvre de chaudières collectives consommatrices de pellets ont permis de se faire une idée des possibilités offertes. Des entreprises locales disposent de l'ensemble des compétences pour la mise en œuvre de ce type de chauffage. Qui plus est, la production locale entre tout à fait dans le développement durable. Les apports de bois sont locaux, la transformation sur place et la consommation de pellets aux alentours contribuent au maintien voire à la création d'emplois locaux.

Dans l'objectif de mutualiser celui-ci avec l'école maternelle, l'installation devrait être parfaitement opérationnelle.

Fête du village

L'édition 2014 de la fête du village s'est terminée comme elle a commencé, sur un sentiment bizarre...

Un mélange de déception, d'incompréhension et de lassitude. Revenons sur cette édition qui se plaçait sous les meilleurs auspices atmosphériques puisque la météo semblait vouloir laisser le soleil inonder de bout en bout la manifestation.

Cela était sans compter sur la motivation plus que moyenne de certains forains à faire de ce moment une vraie fête. Explications: revenons d'abord sur l'organisation générale. Tous les ans, à l'issue de la fête, des membres de l'équipe municipale font le point avec les forains présents. Une sorte de bilan à « chaud » où les uns et les autres expriment leurs sentiments. C'est le moment propice pour revenir sur le déroulement de la fête, de l'installation au rangement. C'est parfois le moment pour nous de pointer quelques approximations, ou d'exprimer quelques difficultés, en tout cas, de prendre connaissance de la satisfaction des uns et des autres et surtout, de remercier les participants. Ensuite est envisagée avec eux l'édition suivante, notamment en échangeant sur des modifications ou des opportunités.

En novembre 2013, nous constatons que certains « métiers » avaient quitté la fête avant la fin officielle à cause d'un problème de calendrier récurrent. Comme chez nous, la date d'installation sur une autre fête en Alsace oblige certains à plier boutique à partir du deuxième mercredi. Soit. Jusqu'à présent nous avons toujours fait contre mauvaise fortune bon cœur, selon l'expression consacrée. En d'autres termes, en entretenant de bonnes relations avec les uns et les autres et en tenant compte des attentes et des besoins de tous, nous pensions avoir trouvé un équilibre. Le mois de janvier arrivant, c'est l'occasion pour les forains de proposer par écrit leur participation à la fête suivante. Au cours du premier semestre, le groupe de travail animation décide, selon les règles en vigueur, de qui viendra ou de qui ne viendra pas. Les réponses sont envoyées par écrit. Arrive la semaine précédente l'ouverture. Là, notre garde champêtre accueille les premiers arrivants et dès le mercredi, téléphone à ceux qui ne sont pas encore arrivés pour confirmer leur venue. Oui mais voilà: le monde n'est pas parfait!

Cette année, trois professionnels de la fête foraine ont répondu qu'ils étaient en route ou que le matériel était chargé et prêt et qu'ils n'allaient pas tarder ou encore que nous pouvions compter sur eux. Et la journée passe, celle du lendemain aussi puis le vendredi et arrive le samedi de l'inauguration sans qu'aucun des manquants ne soit là. Nous avons le choix entre faire confiance ou trancher. Nous avons fait confiance. Nous notons au passage que la solidarité entre gens du métier a bien fonctionné dans un premier temps puisque tout le monde était confiant sur la venue des uns et des autres, certains allant même jusqu'à avancer des explications

aux retards constatés jusqu'au moment où les forains eux-mêmes ont commencé à déchanter en voyant que l'espace serait coupé en deux avec des parcelles tellement éloignées les unes des autres, sans réelle continuité et surtout, sans aucun manège pour les plus petits!

Nous avons tenté, tant bien que mal, de trouver des solutions de remplacement ou d'actionner des contacts de dernières minutes qui auraient pu donner un semblant de cohérence à l'ensemble mais ce qui est vrai chez nous l'est ailleurs aussi. Les engagements étant déjà pris, il n'était pas possible de se désengager ailleurs à notre profit. Soyons corrects et ne faisons pas aux autres...

Donc voilà une fête sans que nos petits puissent réellement en profiter. Certes, une bonne pêche aux canards fait toujours son effet et nous sommes persuadés que les plus ennuyés n'étaient pas les enfants. Alors au moment du bilan, des décisions se sont imposées d'elles-mêmes. Le règlement sera modifié pour que les places inoccupées le jeudi midi soient réattribuées et l'exclusion de certains forains sera discutée dans les semaines à venir. Enfin, nous sommes convaincus que ces deux semaines de présence des forains contribuent à l'animation de notre commune et nous restons attachés à cette tradition. Il est cependant de plus en plus difficile de défendre cet espace alors même que ceux qui l'animent ne jouent pas le jeu. La réflexion est déjà engagée sur la manière de restructurer ce moment dans le temps et dans l'espace pour tenter de retrouver une réelle dynamique.

Alors, après ces longues explications, nous devons tout de même constater que cette édition fut une réussite. Depuis 4 ans, l'équipe municipale, en collaboration avec certains commerçants de la place, propose des actions particulières et des animations en marge de la fête proprement dite pour y attirer un autre public ou pour le moins tenter de maintenir une affluence correcte.

Ainsi, l'inauguration a lieu sur place et grâce à la réactivité des Entrepôts de la Bruche, nous sommes certains de disposer du matériel et des boissons adaptées aux conditions climatiques. Grâce au concours de la boucherie Muller, du Restaurant de la Place et du « Bon pain » nous disposons de tout le nécessaire pour rendre ce moment convivial et chaleureux. Enfin, nouveauté cette année, l'accueil par la Fanfare de Rothau de son homologue de Fouday en soirée au Royal. Si cet événement en marge de la fête n'a pas de lien direct, il touche un public différent. Il était donc le bienvenu pour peut-être permettre à ses participants de terminer la soirée musicale sur les attractions. Nous précisons bien évidemment que toute relation avec la pêche aux canards citée plus haut n'est due qu'à la magie des mots et à l'esprit taquin de la rédaction. Nous remercions vivement la fanfare mais plus largement tous ceux qui contribuent à faire de notre fête un moment attractif, forains compris! À l'année prochaine.

Cérémonies patriotiques

Comme l'année précédente, le 14 juillet a été dignement fêté chez nous avec nos deux voisines La Broque et Schirmeck.

Après le traditionnel défilé, le dépôt de gerbe a eu lieu au monument aux morts suivi du discours du maire qui a insisté sur le mot liberté, véritable richesse de notre pays, mais trop souvent oublié, et dont l'Europe unie doit être le meilleur garant. Puis est venu le temps des récompenses avec la médaille d'argent pour 20 ans de service dans le corps des sapeurs pompiers au caporal-chef Christophe Horn, et les diplômes d'équipier-secouriste à Damien Vitu et Moufak Ouahab de la Croix Rouge.

Après le Chant du Départ interprété par les chorales et des morceaux choisis interprétés par les fanfares de Schirmeck, Rothau et le Cercle Aloysia, tout le monde

s'est rendu en bon ordre au parc communal où s'est déroulé dans la bonne humeur le vin d'honneur. Ce moment de convivialité que tout le monde semble apprécier à sa juste valeur encourage les trois communes à poursuivre cette collaboration devenue désormais traditionnelle.

C'est donc naturellement que les cérémonies du 11 novembre ont vu le rassemblement de l'ensemble des élus des 3 communes à La Broque. Cette année, la commémoration a été rehaussée par la présence des enfants des écoles et d'un groupe d'un lycée technique de Lyon, créé après la guerre par la congrégation de l'Ordre de Sainte-Ursule. Cette congrégation, les Ursulines, fondée en 1535 en Italie, s'est engagée dans l'éducation et les soins aux malades et aux nécessiteux. Au fil du temps la mission s'est aussi orientée vers la formation des veuves devant reprendre les entreprises de leur conjoint mort au combat.

Une nouvelle année, une nouvelle formule ?

Tout est parti d'un constat. À partir du premier janvier, les cérémonies des vœux s'enchaînent dans toutes les communes avoisinantes à un rythme trop soutenu pour notre maire et parfois pour les autres élus.

Le constat est de dire que chaque maire fait ainsi, s'il le souhaite, la tournée de toutes les autres communes de la ComCom soit une quinzaine de réceptions plus encore les réceptions en sous-préfectures et autres organismes ou municipalités en dehors de la communauté des communes locale et dans lesquels notre premier magistrat se doit de nous représenter. Par ces temps de disette financière, cela représente un coup direct important. Voilà pour le constat. L'ensemble des élus communautaires a donc décidé qu'une seule réception serait organisée sur le plan intercommunal et que ce serait la seule occasion des échanges de vœux « officiels ». La conséquence immédiate de cette décision est de déterminer qu'elle est la position de la municipalité à ce sujet. Dans la mesure où les vœux à destination de nos voisins et partenaires sont importants, cette formule se justifie. Il n'est pas besoin d'inviter à quinze endroits différents les représentants de ERDF, du GAZ, des bureaux d'études, et autres qui nous aident dans nos projets locaux. Il semble logique que tout se passe en un temps et un lieu. Mais l'incidence sur le rapport direct entre vous et nous se pose. Organiser ou non une cérémonie à Rothau est une vraie question.

La position de vos élus est simple. Nous ne voulons pas nous passer de ce moment privilégié. Nous pensons im-

portant d'échanger à l'occasion d'un moment convivial. Mais si nous voulons aller au bout de notre raisonnement, nous devons analyser les faits tels qu'ils s'offrent à nous. Au cours des dernières années, la participation à cette cérémonie a vu sa fréquentation baisser de manière significative. Par ailleurs, si ce ne sont pas toujours les mêmes personnes qui participent, ce sont très souvent ceux qui s'investissent dans la vie locale par le biais d'engagements associatifs, sportifs, caritatifs qui nous honorent de leur présence. Enfin, dans la poursuite du mieux vivre ensemble à Rothau et dans l'idée de partager plus souvent autour des projets pour la commune, une autre alternative ne serait-elle pas possible ?

Si quelques esprits chagrins vont regretter la disparition de ce moment convivial, ils devraient pouvoir se consoler rapidement en étudiant les chiffres qui suivent. Entre 2012 et 2013, 6 réunions publiques sur des thèmes variés ont été organisées : rond-point et circulation, eau et assainissement, rue des déportés, isolation et aides aux économies d'énergies, périscolaire, rythmes scolaires, information sur le compostage.

Si l'on ajoute à cela quelques-unes des manifestations organisées à Rothau comme l'inauguration du sentier Guy Brignon, la fête foraine, le 14 juillet par exemple nous pensons que les occasions d'échanger entre nous sont suffisantes... ou presque. Notre choix n'est pas encore tout à fait arrêté mais nous pensons privilégier l'un ou l'autre moment d'échange convivial sur un thème en particulier ou d'une façon générale sur notre vision partagée de l'avenir de notre commune. À ce jour l'option d'une réunion au cours du premier trimestre semble tenir la corde. À suivre...

Concours maisons fleuries et jardins

Une nouvelle remise des prix des maisons fleuries est toujours un événement. Le 27 novembre à 19 heures la municipalité invitait les lauréats.

Cette année l'accent a été mis sur les aménagements faits dans les propriétés et visibles de la rue. C'est pourquoi certains propriétaires ne sont pas dans la liste des lauréats. Cela n'enlève rien à leur mérite bien au contraire. Dans la volonté de promouvoir le bien vivre ensemble dans la commune, c'est le sens du partage qui a été mis en avant pour cette édition 2014.

Avant de découvrir les réalisations primées, la municipalité a tenu à présenter l'engagement qui est le sien en matière d'environnement et plus particulièrement en matière d'utilisation de produits phytosanitaires ou plus précisément de désherbant. Nous détaillons cette démarche dans ce numéro de Trait d'Union en page 8

sous le titre « Zéro sur toute la ligne, c'est ambitieux... ». La soirée s'est terminée autour du verre de l'amitié où les échanges se sont poursuivis entre les participants.



Pour l'année 2014, les lauréats sont :

Hors concours

M. et M^{me} ATZENHOFFER Gérard, 1 C rue du Bambois

M. et M^{me} MAIRE Pierre, 3 rue des Jardins

M. et M^{me} MARCHAL Gilbert, 29 rue des Déportés

M. et M^{me} MOREL Émile, 36 rue de Schirmeck

M^{me} ZAMBON Nathalie, 19 rue du Bas-Heydé

Mention spéciale du jury

M. et M^{me} WENDENBAUM Jean-Marie, 4 rue du Maréchal

Encouragements

M. et M^{me} DIAS Joaquim, 27 rue des Déportés

M^{me} HAEFFELE Germaine, 48 rue des Déportés

M. et M^{me} LOUX André, 1 Chemin de Solbach

M. KERN Laurent et M^{me} COLETTA Karine,
5 rue Pierre Marchal

M^{me} GANTHER Lucie 10 rue Pierre Marchal

M. et M^{me} GRIES Georges, 50 rue des Déportés

M. WERLY Hugues et M^{me} ROPP Patricia,
11 A rue du Bambois

M. et M^{me} MASSON Didier, 38 rue de Schirmeck

M. MARCHAL Anne-Marie, 1 rue Nicolas Wolff

M^{me} DILLSCHNEIDER-CHARTON Josiane,
12 rue Nicolas Wolff

M. et M^{me} TEUTSCH Mickael, 3 rue des roches blanches

M^{me} CLAULIN Frieda, 33 rue de Schirmeck

Commerces

Assurances ALLIANZ M. SIMONI Daniel, place du général de Gaulle

Les lauréats

M. et M^{me} CLAULIN Pierre-Denis, 45 rue de Schirmeck

M. et M^{me} VERET Gabriel, 45 rue de Schirmeck

M. et M^{me} FERRY Hervé, 11 rue de la Bessatte

M. et M^{me} EPP Émile, 60 rue des Déportés

M. et M^{me} GATINOIS Michel, 27 rue de Schirmeck

M. HISLER Christophe, 37 A rue de Schirmeck

M. et M^{me} HAEFFELE André, 10 C rue du Château

M. et M^{me} BANEAU Jacky, 17 E rue du Haut Bout

M. et M^{me} GROSHENS Jean, 26 rue des Déportés

M. et M^{me} ZOUHRI Abdelaziz, 37 D rue de Schirmeck

M^{me} MATHIEU Marlyse, 37 E rue de Schirmeck

M. et M^{me} MAHDI Nasser, 4 rue des roches blanches

M^{me} LALLEMAND Paulette, 6 rue de la Fonderie

M^{me} NATOLINI Chantal, 7 rue de la Fonderie

Le 15 novembre Journée de l'intercommunalité

Cette journée, organisée par la comcom, est destinée à faire découvrir aux élus municipaux de la vallée de la Bruche certaines réalisations de l'intercommunalité.

Cette journée a commencé à Sâles et plus précisément dans les locaux de l'entreprise Turlupain, une boulangerie bio qui utilise un four à bois à chauffage direct. Les produits sont en vente sur place mais aussi et principalement, sur les marchés. Le financement a été assuré par portage, par Alsabail, qui elle-même a sollicité une avance remboursable du Conseil Général et de la Communauté des Communes de la Vallée de la Bruche à hauteur de 40 %.

Ensuite direction Bénerville. En chemin, les quelque 130 participants

ont pu entendre les explications sur le projet d'AFP du « Grand Roué - Tifarupt » qui devrait permettre de faire disparaître un des derniers verrous fermé de fond de vallée et surtout, de créer 25 hectares de prés de fauche entre Saulxures et Bourg-Bruche. Projet intéressant pour nos agriculteurs.

Aux abords du Manoir de Bénerville, le tracé de la future piste cyclable Sâles - Molsheim a été évoqué.

Le groupe s'est ensuite dirigé sur le site de la MAF (propriété de la comcom) où il existe déjà une plateforme énergie exploitée par l'ONF. À côté s'est installée une entreprise qui réalise des maisons à ossature bois et qui emploie déjà 12 personnes.

L'arrivée à Schirmeck a permis de découvrir le nouveau Point Info Habitat installé dans la maison de la vallée, les nouveaux locaux du Relais Assistantes Maternelles dans le centre médico-social récemment

renové au fond de la place du marché et le centre de télétravail installé, lui, en face de la gare. Au passage les participants ont pu avoir une démonstration du Diamantic du CEP - CICAT d'Eckbolsheim, présent ce jour-là à Schirmeck. Le Diamantic ou littéralement le Démonstrateur Intelligent Adapté Mobile Accessible et Nouvelles Technologies est en fait un petit appartement qui présente des solutions et des équipements permettant aux usagers de vivre dans un logement adapté à leurs besoins. Par exemple, en aménageant un plan de travail de cuisine ou un lavabo de salle de bain dont la hauteur est variable.

Enfin, la journée s'est poursuivie dans notre commune pour une rapide évocation du devenir du site Steinheil et un point sur l'avancée des travaux de déconstruction, puis s'est terminée au Royal autour d'un bon baeckeoffe cuisiné par la boucherie Muller de Rothau.

Chantier Steinheil

Depuis le mois de juillet quoi de neuf ?

Si l'activité semble s'être ralentie, ceci est dû à la survenue de certaines difficultés :

— Tout d'abord la présence de boues polluées au niveau du vide sanitaire qui existe au milieu du site. Ces boues étaient connues avant le début de la déconstruction mais il était difficile d'en évaluer le volume. Ce n'est qu'une fois la déconstruction terminée que des précisions ont pu être apportées. Les délégués de la ComCom ont alors décidé de faire procéder à l'enlèvement de ces boues et à leur stockage à l'une des extrémités du chantier, le long du canal. Ces boues seront isolées par un géotextile et recouvertes de terre. Ainsi, elles ne

présenteront plus aucun danger pour l'environnement, ce qui n'aurait pas été le cas si on les avait laissées en place ! Cette opération vient de débuter et sera terminée, si tout va bien, au courant du premier trimestre 2015. Coût de l'opération : aux alentours de 350 000 €, une somme très importante pour une opération inévitable si l'on veut que cette zone ne soit plus classée ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) Cette « déclassification » est primordiale pour pouvoir utiliser ensuite toute cette zone afin d'y voir des projets plus ambitieux se concrétiser !

— Deuxième difficulté rencontrée : la survenue d'inondations chez des riverains du site. Mais la provenance exacte a été difficile à déterminer.

Des travaux de drainage ont été entrepris et ne sont pas encore terminés. L'essentiel est atteint : il n'y a plus d'inondations dans les caves. Reste dans un second temps à réaliser un drainage efficace du site.

Du côté de la rue principale, le site a été sécurisé par la pose d'une clôture. Le recul de 6 mètres laissé au bord de la route permettra bientôt d'offrir de nouvelles places de stationnement.

On ne soulignera jamais assez l'implication de la Communauté des Communes dans ces travaux que les deux communes de La Broque et Rothau n'auraient jamais pu supporter seules.

Cette rubrique pour nous remettre en mémoire certains faits, pour donner quelques précisions ou encore pour passer quelques messages...

On a vu un gros besoin de faire la vaisselle.

La machine à laver de la cuisine du Royal a tourné au service d'on ne sait qui dans la nuit du 24 au 25 août vers 3 heures du matin. Un gros besoin de faire la vaisselle? Pourquoi pas, mais pour ne pas avoir su arrêter la machine, celle-ci a tourné toute la nuit et sans aération, l'humidité a engendré des dégradations au niveau des murs.



On a vu des bacs à fleurs servir de quille.

Un chauffard au volant d'un véhicule a fait du rodéo autour du monument aux morts. Bilan: deux bacs à fleurs en béton explosés, et des recherches toujours en cours. Il paraît que tout se paie un jour...

On a vu un passage à niveau bloqué le 15 août

et la brocante de PROVAL sérieusement perturbée mais quand même moins que la circulation. Tout cela parce qu'un individu qui ne voulait pas attendre a forcé les barrières du passage à niveau. Que se serait-il passé si le train était arrivé à ce moment? Des changements pour la brocante 2015?





On a vu une soirée commencer et se terminer en fanfare...

Le samedi 25 octobre, la fanfare de Rothau accueillait la Fanfare de Fouday.

On a vu des élus dans les bois.

C'était la sortie du conseil municipal le 18 octobre pour découvrir notre patrimoine forestier. Merci à Monsieur Steffen (ONF) pour la visite commentée.



On a vu les enfants de l'école élémentaire bénéficier de bons tuyaux.

Réfection du réseau d'eau pluviale à l'occasion de l'extension dudit réseau dans la rue des jardins.



On a vu... mais on ne voit plus deux des trois plots, ni le panneau directionnel à l'abord du rond-point en direction de Schirmeck et pour cause, certains n'ont toujours pas intégré que la sortie du parking Schneider ne se fait pas de ce côté-là !

On a vu des élus du coin, d'ailleurs plus vosgiens qu'alsaciens

présents à Sâles et au Hantz pour bloquer les cols. Leur manière de protester contre le transit des poids lourds. Les points de circulation à Sâles se situent à 1 000 véhicules de plus de 19 tonnes par jour, sachant que cette même pointe culmine à 1 400 à Rothau. Dès lors, vous comprendrez aisément que notre commune fût la plus représentée en nombre d'élus. D'ailleurs, on y a croisé des poids lourds de la politique locale eux aussi visiblement seulement en transit.



On a vu un drôle de champignon pousser dans la cour de l'école maternelle.

Une cabane offerte par l'association ABC, merci. Un seul regret : des contraintes administratives très importantes, comme par exemple un registre de sécurité et de contrôle à compléter tous les jours par le directeur de l'école !



On a vu des mesures de protection renforcées à l'école maternelle ?

Non simplement le remplacement des fermetures et de la palissade, économies d'énergie, sécurité et confort pour nos petits.



On a vu dans le miroir...

son propre véhicule mais aussi ceux qui viennent de gauche et de droite en sortant de la rue Pierre Marchal sur la RD 1420.



On a vu deux panneaux STOP pousser

L'un à la sortie du lotissement basse-sponne sur la rue de Schirmeck et l'autre à la sortie du lotissement des roches blanches sur la rue de la forêt.

On a vu Catherine Krieger faire chanter des enfants.

Les deux ateliers Gospel se sont achevés par un concert très chaleureux.

Rejoignez-les l'année prochaine à la Paroisse Protestante.



Actualité ABC

La dynamique initiée depuis quelques années par l'association ABC se poursuit.

Pour rappel, les fonds récoltés par l'Association ABC servent toujours à soutenir les projets des écoles de Rothau par l'achat de matériel ou la participation à des sorties par exemple. Vous avez d'ailleurs peut-être pu témoigner votre soutien en participant récemment à la

vente de fromages et de charcuteries de Franche-Comté. Rendez-vous est pris pour garnir vos tables de Pâques! Un autre moment fort sera celui de la vente de fleurs et de plants de légumes qui aura lieu le 20 mai après les Saints de Glaces. Pour Noël, ABC organise une animation pour les enfants des écoles au Royal. À ce titre, elle voudrait remercier l'association du Royal pour son accueil toujours chaleureux, ainsi que les commerçants de Rothau qui participent généreusement au goûter collectif.

Fête des écoles

La fête des écoles maternelle et élémentaire de Rothau a eu lieu le 28 juin 2014. Elle a été organisée par l'association ABC qui rappelons-le est une association de parents d'élèves dont l'objectif est de soutenir les « écoles ».

À ce jour, les membres très actifs de l'association ont, grâce au soutien de l'ensemble des professeurs et au solide noyau de parents d'élèves qui les entoure, pu organiser une nouvelle édition de la fête des écoles. Ce fût une nouvelle fois un franc succès. Les membres de l'Association profitent de ces quelques lignes pour remercier nominativement Laurent pour son excellent gratin dauphinois, Micaël pour son fondant de bœuf, Nadia et Joris pour avoir si joliment décoré la salle, Audrey pour son aide lors de la mise en place et Mickaël qui n'a pas failli dans sa dure tâche de barman... Initialement prévue dans le Parc Communal, la fête s'est déroulée au Royal... Vigilance orange oblige... heureusement que la salle était libre! Le spectacle des différentes classes a donc pu avoir lieu à l'abri, suivi d'un repas apprécié de tous et d'une soirée musicale,

animée par Sébastien Faure qui, nous l'espérons, continuera à nous faire plaisir avec ses animations malgré son récent déménagement à Wisches... Les écoles des deux communes auront peut-être à jouer des coudes pour profiter de son talent! Un moment émouvant dans l'après-midi a été l'adieu à M. Villemain qui a pris la fonction de directeur à l'école de Saâles. Les enfants lui ont chanté le célèbre « Adieu M. le professeur » d'Hugues Aufray avant de lui offrir des fleurs en crépons confectionnées de leurs propres mains.



Marche Gourmande

Le 1^{er} juin a eu lieu la désormais traditionnelle marche gourmande organisée par l'association « Rothau en fête ».

Le temps était clément, ce qui incitait bon nombre de promeneurs à entreprendre cette marche qui nous a conduits de Rothau vers la Kiaye puis vers Neuwiller que l'on traversait avant de prendre la route vers Wildersbach. Un petit crochet sympathique par l'ancienne colonie de vacances où la potière Martine Cassar

nous a fait découvrir un jardin très joliment décoré avec beaucoup d'objets insolites. Quelle imagination! À la sortie de Wildersbach par le haut, on rejoignait la forêt du Chenot pour redescendre vers Rothau, très tranquillement, l'estomac plein de bonnes choses, (merci les cuisiniers!) mais aussi avec en tête de belles images de nos si beaux paysages!

Cette marche a réellement permis de découvrir ou redécouvrir notre belle vallée et de faire apprécier notre environnement, qui reste une de nos principales richesses, ne l'oublions jamais. Vivement l'année prochaine pour une nouvelle marche!

L'appel de la Croix Rouge locale

Samedi 11 octobre au Royal de Rothau s'est déroulé le bal annuel de la Croix Rouge locale.

Une nouvelle édition qui s'est voulue festive mais qui s'est préparée dans un climat morose.

Point parce que l'hiver en tant que tel approche, mais bien parce que les demandes d'aides faites auprès de la Croix Rouge explosent et qu'avec les frimas, elles risquent d'augmenter encore. « Sur une année "ordinaire" des aides ciblées sont attribuées au cas par cas tout au long de l'année », indiquent les responsables de la section de Rothau, poursuivant « cette année, nous avons déjà épuisé nos crédits à la mi-septembre. Nous devons même préciser que nous avons versé plus que l'année dernière. Nous sommes de plus en plus sollicités et là nous ne pouvons plus suivre ! »

Rappelons que les seules recettes de la section locale proviennent des actions telles que le bal de samedi, la vente de livres à la médiathèque de La Broque, mais aussi et surtout des ventes de la Vesti-boutique. Ouverte tous les premiers samedis du mois, il s'agit d'un magasin dont les produits, d'occasions, sont en très bon état, parfois neufs, vendus à des tarifs réduits, et qui ont

pour unique but de permettre à tous de se vêtir. Il s'agit là d'une démarche de longue date. Il n'y a rien de nouveau ici sauf que « nous voyons de plus en plus de personnes âgées venir à la vesti-boutique. Les plus jeunes viennent aussi, bien sûr, mais la concurrence des sites de petites annonces sur internet se fait réellement sentir » ajoutent-ils.

Il est donc primordial de trouver de quoi conforter le budget de près de 4000 euros entièrement redistribué auprès des demandeurs, soit 32 personnes différentes depuis le début 2014. Comme d'autres associations caritatives locales la section Croix Rouge de Rothau porte mal son nom... basée à Rothau elle œuvre sur l'ensemble du périmètre de la Communauté des Communes de Saâles à Wisches. « Autant nous bénéficions de la notoriété internationale de la Croix Rouge, autant nous n'avons pas grand-chose à voir avec les interventions humanitaires au Moyen-Orient par exemple. Nos subsides servent au niveau local.

Seules les communes de Rothau et de La Broque contribuent par une subvention annuelle. » Alors un appel est lancé, parmi d'autres, un appel au don évidemment. Les quelque cent personnes inscrites pour le samedi en question, ont été et nous l'espérons, les premiers contributeurs d'une longue liste. Adressez vos dons à Croix Rouge de Rothau Rue de la Gare 67570 Rothau.



Récré des aînés

Une animation se fera à compter de janvier 2015.

La commune organise, à compter du mois de janvier, des après-midi récréatives. Des animations, des jeux vous seront proposés. Venez nombreux avec vos idées et suggestions. Si vous avez des difficultés pour vous déplacer, merci de prendre contact au secrétariat de la mairie au 03 88 97 02 02.

À 14h30 au Royal, aux dates suivantes :
vendredi 16 janvier
vendredi 20 février
vendredi 13 mars
vendredi 10 avril
vendredi 22 mai
mardi 16 juin



Le pont de charité



Sortie sud de Rothau en direction de Fouday, vous traversez la Bruche, sur un pont qui porte un nom curieux, pont de charité.

Bien que beaucoup d'habitants originaires du village en connaissent l'origine, Trait d'Union se propose de partager l'histoire de ce pont avec vous. Il faut remonter le temps jusqu'à la révolution Française dans les années 1790. À cette époque, Rothau fait partie du Ban de la Roche, et en est, en quelque sorte, le chef-lieu. C'est M. Pierre HUTT, passionné d'histoire locale, qui poursuit.

— Si Johann Strauss a immortalisé le Danube Bleu, par une célèbre valse, Jean-Frédéric OBERLIN a fait de même pour la Bruche à l'entrée de Rothau en venant du Ban de la Roche avec le mystérieux pont de la charité. C'est Daniel Ehrenfried STÖBER l'aîné, auteur de la biographie - VIE de J.F.OBERLIN-publiée en 1831, qui nous apporte les appréciations de l'illustre pasteur concernant les ponts sur les rivières du Ban de la Roche. J.F.OBERLIN disait » Ce fut à mes prières et instances que mes bons paroissiens firent des ponts par-dessus nos rivières. Il n'y avait qu'un méchant arbre pour le passer ». Plus loin STÖBER ajoute, concernant le passage sur la Bruche près de Rothau, » Passer la rivière avec des voitures était très dangereux, voire même impossible pendant les grandes eaux. Les piétons passaient sur une seule pièce de bois, souvent mouillée et glissante. Plusieurs personnes tombèrent dans la Bruche, et se noyèrent. Ainsi, le 29 juillet 1793, un habitant de Diespach accompagné de sa fille, passa sur cette poutre glissante après de fortes pluies. La fille tomba dans la Bruche, et se noya. »

— Jean-Frédéric OBERLIN, bienfaiteur du Ban de la Roche, porta un remède à cette source de malheur : il fit construire, avec le concours des habitants, un PONT. Pour y parvenir, il fut obligé de faire l'achat d'un pré qu'il loua pour subvenir aux frais. Ce pont qui enjambe encore de nos jours la Bruche dans la direction de Rothau à Fouday, porte à juste titre, le nom de PONT de la CHARITÉ. Une vingtaine d'années après sa construction, en 1813, le pont nécessita de l'entretien ; une correspondance plutôt étonnante fut échangée entre le maire de Rothau et Jean-Frédéric OBERLIN. Voir, ci-après copie des lettres extraites de l'œuvre d'Ehrenfried STÖBER l'Aîné. Plus tard, ce pont bâti et entretenu par la CHARITÉ sera pris en charge par l'État.

À cette époque, le grand chemin (carrossable) partant de Strasbourg, remontait la vallée, en traversant les villages, et en restant sur la rive gauche de la Bruche. Cette route, après avoir traversé La BROQUE restait sur le territoire du comté de Salm. À La-Claquette elle montait la colline du Xurponx, pour suivre ensuite et de façon approximative la ligne de l'actuelle voie ferrée jusqu'au Pont des Bas, puis bifurquait à droite pour rejoindre Plaine. C'est dire si l'isolement du Ban de la Roche au XVIII^e siècle était grand. Seul existaient, un mauvais chemin, et un mauvais pont.

Rothau, le 26 Avril 1813.

Le Maire de la Commune de Rothau, à Monsieur Oberlin, Ministre du St.-Évangile à Waldbach.

Monsieur,

D'après les plaintes que me fit hier le brigadier de la Gendarmerie, que la défectuosité du *pont de charité* avait presque occasionné des malheurs aux chevaux de ses gendarmes, en passant par-dessus, je m'y suis transporté accompagné par M. le Maire de la *Broque*; nous avons reconnu qu'effectivement ce pont exige des réparations. C'est pourquoi je Vous prie, Monsieur, si toutefois Vous aviez des fonds pour cet objet, de vouloir bien les employer à cet effet, et m'en donner avis.

J'ai l'honneur d'être Votre affectionné,

J. CHARPENTIER, Maire.

Waldbach, ce 26 Avril 1813.

Monsieur le Maire,

Le pont en question, le pauvre pont orphelin, s'appelle le pont de charité, parce que après plusieurs malheurs arrivés, la charité l'a enfin bâti et la charité l'a entretenu. *Voilà le seul fond qui existe pour cet objet.*

Que Dieu veuille être avec Vous, Monsieur le Maire, Vous inspirer et Vous conduire.

J.-Fr. OBERLIN.

Le 24 novembre 1944 à Rothau !

La veille au soir, Strasbourg est libérée. La 2^e DB a fondu sur la ville et le drapeau français flotte au sommet de la cathédrale.

Et pourtant, tout autour, les combats entre soldats allemands et les régiments français et américains ne sont pas terminés. Dans la vallée de la Bruche, le 24 novembre, les Allemands, sur la côte de Fréconrupt, ont repéré un régiment américain situé du côté du Bambois qui se prépare à les attaquer.

Ce jour-là, à Rothau aussi on a envie de fêter la Libération ! Au 12 rue du Bambois habite la famille Kiennemann. Il est 17h, la nuit tombe, Victor, le papa, sort pour chercher du bois. Sa sœur Pierrette se dirige vers le jardin pour y arracher les légumes de l'automne et préparer le souper. Tout à coup, un obus explose sur la rue, touchant directement Victor. Il meurt sur le coup, à 28 ans. Pierrette est elle aussi très sérieusement touchée par un éclat. Elle meurt à son tour après quelques minutes. Elle a 22 ans !

Les tirs allemands viennent de la côte de Fréconrupt. Les habitants de la rue de Schirmeck sont en danger eux aussi. Charles Koeniguer n'a pas le temps de se mettre à l'abri et est également touché. Lui aussi meurt rapidement. Alexis Muller et Paul Charlier sont sérieusement blessés !

La famille Kiennemann est particulièrement frappée par l'horreur et la tristesse. Habitant tout près d'eux, dans cette partie de la rue du Bambois où se situe la maison des sœurs infirmières, la sœur Maxime court à leur secours mais ne peut plus rien pour eux. Elle rassemble les 2 corps dans un drap et les fait emmener

chez un frère, Maurice Kiennemann, habitant un peu plus bas, au 4 rue du Bambois.

Il va bien falloir reprendre la vie. L'épouse de Victor reste seule, à 26 ans, pour élever ses trois enfants : Nicole l'aînée a 5 ans, Marthe (née aussi un 24 novembre) a 3 ans, et Francis a 3 mois ! La maman décide évidemment d'aller travailler et devient femme de ménage chez la famille Mattern, Directeur de Steinheil Dieterlen. Elle y reste jusqu'en 1948. Elle doit s'arrêter de travailler, sa santé ne lui permettant plus de réaliser physiquement tout ce qu'elle a à faire. Elle passera les 13 dernières années de sa vie couchée ! Afin de ne pas laisser la famille sans aide, Madame Mattern invite tous les jours la famille Kiennemann à venir manger !

Francis y va jusqu'à l'âge de 14 ans, période qu'il passe à l'école de Rothau avec tous ses amis nés en 1944. Puis il va à l'école élémentaire de Schirmeck pour suivre sa formation avant de partir dans la marine où... il n'est pas retenu, étant identifié comme daltonien !

Il a 16 ans, il rentre et travaille alors quelques années chez Steinheil, et notamment à la filature de la Renardière. Durant ce temps, il peut préparer son concours à l'ONF qu'il réussira !

En 1965, il se marie, et part en voyage de noces. Il rentre à Rothau, et cette nuit de retour, vers 23 heures voilà que la maison familiale brûle totalement ! Elle appartient à la famille Lehr Loux, qui la fait reconstruire, à peu près telle qu'elle est aujourd'hui !

Si vous passez devant, vous penserez à cette histoire et aux personnes qui l'ont vécu ! Et qui nous l'ont raconté. Merci cher Francis ! Et que la Vie continue du côté de Soufflenheim !

Bientôt 16 ans !

Pensez au recensement !

Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^e anniversaire.

La mairie vous remettra alors une **ATTES-TATION DE RECENSEMENT** à conserver précieusement. En effet, elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).



Le sous-préfet en visite

Un aperçu de la commune

Le jeudi 27 novembre, Monsieur Mohamed Saadallah, sous préfet de l'arrondissement de Molsheim était en visite à Rothau

Accueilli par le maire, et une partie du conseil municipal, le représentant de l'état s'est vu expliquer les projets en cours et ceux qui devraient voir le jour dans les prochains mois.

Autour d'un diaporama réalisé pour l'occasion, les échanges ont débuté par un rappel historique sur la commune, son passé minier, ses années d'industrie textile pour arriver à ce qui fait notre commune aujourd'hui. Le choix avait été fait de montrer qu'ici comme ailleurs, nous avons des chantiers en cours, des projets en études et qu'il fait bon vivre à Rothau ! Si des échanges techniques ont pu avoir lieu sur tel ou tel sujet, l'oreille attentive de Monsieur le Sous-Préfet a su entendre l'impatience qui est celle de vos élus au sujet de l'aménagement de la traversée du village. Même si s'agissant d'une compétence du Conseil Général, son champ d'action en la matière est comme le nôtre, limité !

Mais la visite se voulait aussi "solidaire et mutualiste". Le tour de ville qui suivait proposait de visiter l'ESAT. Ce choix parce que c'est une manière de plus de souligner ce qu'apporte l'intercommunalité à notre village mais aussi de montrer concrètement comment cet établissement s'intègre dans le tissu économique et social, aussi peut-

être une sorte de symbole de la solidarité locale et de la mutualisation des moyens que tout le monde appelle de ses vœux.

L'ESAT, c'est d'abord une association qui travaille en réseau. L'établissement de Rothau est une des antennes du vaste réseau qui couvre la zone allant de Haguenau, dont une antenne se trouve à Wissembourg, jusqu'à Sélestat. Sans oublier les antennes de Benfeld et Duttlenheim. À chaque étape, des travailleurs réalisent des tâches qui ont parfois du mal à trouver de la main-d'œuvre. Les partenariats avec des entreprises locales favorisent ici les circuits courts. Le rôle économique est certain.

Une conséquence logique mais pas évidente au premier regard est une incidence sur le transport. Des employés du site de Rothau prennent le train deux fois par jour, en provenance de villages plus bas dans la vallée et de Mutzig, Molsheim et même d'Obernai. Une incidence aussi sur la nécessité pour la municipalité de sécuriser les déplacements à

piéd, pour eux bien sûr mais aussi plus généralement pour les déplacements des piétons.

Ce fut là l'occasion d'évoquer les aménagements urbains qui pourraient être

envisagés et notamment le parking de la gare qui dessert également la commune de La Broque avec laquelle les échanges devront être nombreux

pour réussir un chantier qui s'inscrit ici encore dans l'intercommunalité au sens premier du terme et dans la volonté de vos élus de mutualiser là aussi les moyens.

Dans un autre registre, la présence sur place à midi d'une vingtaine de personnes qui ont besoin de se restaurer a permis de créer le restaurant d'entreprise qui accueille les enfants de notre périscolaire. La mutualisation des moyens permet ici d'apporter des réponses à ces besoins.

Notons qu'au cours de la petite heure consacrée aux déplacements

entre différents lieux et bâtiments communaux, Monsieur le Sous-Préfet a pu goûter aux senteurs de pots d'échappements de véhicules de toutes tailles même si ce jour-là, la circulation n'était pas particu-

lièrement plus importante que d'habitude.

La poursuite de la tournée par le château des Espagnols a permis à vos élus d'insister sur leur volonté de créer ou de préserver des services à destination des familles. Là aussi, comme nous l'avons évoqué plus avant dans ce numéro, la mutualisation de la chaufferie avec l'école maternelle est la traduction dans les faits d'une politique de rationalisation des dépenses. Monsieur le Sous-Préfet indiquant que pour lui il s'agit là d'une évidence et que l'avenir est bien entendu cette mutualisation des moyens partout où cela est possible entre tous les partenaires.



Naissances



Dilan Alain HANUS	le 11 juin
Carl KIENER	le 21 juin
Allan ROUGRAFF	le 1 ^{er} juillet
Esteban SERGEANT	le 19 juillet
Abdessamade NINISS	le 20 juillet
Tom GUIOT	le 3 août
Nolan ORGAWITZ	le 13 août
Amanda RODRIGUEZ	le 18 septembre
Noé KOUAME N'DAH	le 20 octobre
Sacha DEHON	le 7 novembre

Noces d'or



M. et M ^{me} MITSCHI Gilbert	le 25 juin
M. et M ^{me} GIRARDIN André	le 1 ^{er} août
M. et M ^{me} FERRY André	le 4 août
M. et M ^{me} SCHNELL Victor	le 22 août

Noces de diamant



M. et M ^{me} KNIPILAIRE René	le 9 juillet
M. et M ^{me} MAIRE Pierre	le 31 juillet

Grands Anniversaires



FRANCESCONI Agostino	91 ans
PIED Andrée	93 ans
HOLVECK Marie	99 ans
GERARD Marcelle	92 ans
STEINER Marie Madeleine	92 ans
JULE Jeanne	91 ans

Nos peines



BRIFFA Daniel	65 ans
ODILE Henri	81 ans
CHARLIER Jean Marie	58 ans
KERN Yvonne	85 ans
SCHMITT Jean-Claude	67 ans
BIERRY Carole	47 ans
DILLSCHNEIDER Alice	98 ans
OSELLAME Alice	94 ans
MELOT Marie	104 ans
KOHLER Yvonne	95 ans
MOURRAIN Henri	71 ans
GROSHENS Alfred	85 ans
BECKER Pierre	71 ans
HUBRECHT Louise	90 ans

CALENDRIER

DES MANIFESTATIONS 2015

Comme tous les ans à la même période, et plus précisément cette année, le 17 novembre à 20 heures, la municipalité a convié l'ensemble des représentants des associations à la traditionnelle réunion « calendrier des fêtes ». Cette rencontre, de quelques heures, permet à chacun de présenter l'actualité de son organisme et de proposer les dates des manifestations programmées pour l'année à venir. Pour la municipalité, c'est l'occasion de faire le point sur le fonctionnement des différentes associations, de communiquer sur l'une ou l'autre nouveauté et de faire un tour de table sur la programmation envisagée par tout à chacun pour l'année à venir. Voici le programme prévu :

Janvier

- le 11 – Paroisses : rencontre 3^e âge
- le 16 – Récré des aînés

Février

- le 01 – Fanfare : assemblée générale
- le 07 – Association ABC : carnaval
- du 09 au 14 – Théâtre « Jacques le Fataliste »
compagnie La Mesnie
- le 15 – Paroisse catholique : belote
- le 20 – Récré des aînés
- le 22 – Paroisse protestante : choucroute

Mars

- le 13 – Récré des aînés
- le 14 – Paroisse protestante : belote
- le 28 et 29 – Fanfare : concert

Avril

- le 10 – Récré des aînés
- le 11 – Fanfare : soirée dansante

Mai

- le 08 – Cérémonie commémorative
- le 20 – Association ABC : Vente de fleurs
- le 22 – Récré des aînés
- le 23 – Chamade : concert
- le 30 – Dusty boots : soirée fin d'année

Juin

- le 07 – Association « Rothau en fête » :
marche gourmande

- le 16 – Récré des aînés

- le 21 – Fanfare : fête de la musique
- le 27 – Association ABC : fête des écoles
- le 28 – Paroisse protestante : kermesse

Juillet

- le 04 – Fanfare : tournoi de pétanque
- le 14 – Cérémonie commémorative

Août

- le 15 – Association PROVAL : marché aux puces

Septembre

- le 06 – Paroisse catholique : belote

Octobre

- le 03 – Paroisse protestante : belote
- le 10 – Croix-Rouge : bal
- du 24 au 1^{er} novembre – Fête foraine
- le 24 – Association « Rothau en fête » : soirée
- le 31 – Dusty Boots : soirée Halloween

Novembre

- le 11 – Cérémonie commémorative
- le 21 – Fanfare : soirée Ste Cécile
- le 28 – Paroisse protestante : vente de Noël

Décembre

- le 06 – Fête de Noël des seniors
- le 13 – Fanfare : concert de Noël